



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL19-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

19- MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA MÉTAIRIE – AVENANT N°1 AU LOT 1 ET AVENANT N°2 AU LOT 9 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°26 du 26 juin 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 16 et 30 octobre 2023.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- **Lot 1 « Gros œuvre / Carrelage / Faïence »** : attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, pour un montant total de 151 716,97 € HT (Offre de base : 122 051,66 € HT + PSE1: 15 247,00 € HT + PSE2 : 14 418,31 € HT
- **Lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit »** : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 LUCON pour son offre de base d'un montant de 350 437,00 € HT

- **Lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre »** : attribué à la société RICHOU JORDAN – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 90 942,54 € HT
- **Lot 5 « Faux-plafond / Isolation »** : attribué à la société JACKY HERVOUET – 85260 LES BROUZILS pour un montant de 103 334,00 € HT
- **Lot 6 « Peinture »** : attribué à la société ADC RONDEAU – 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 59 751,19 € HT
- **Lot 7 « Revêtement de sol »** : attribué à la société AUCHER – 85150 LA MOTHE ACHARD pour un montant de 93 500,00 € HT
- **Lot 8 « Electricité »** : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour son offre de base d'un montant de 222 479,35 € HT
- **Lot 9 « Chauffage / Ventilation »** : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 188 996,89 € HT.

Soit un montant global de travaux de 1 261 157,94 € HT.

Par délibération n°20 du 5 février 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n° 1 aux lots 2 et 4 des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie :

- L'avenant n°1 au lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » a augmenté le marché de 0,94 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 353 719,00 € HT ;
- L'avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » a augmenté le marché de 0,67 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 91 551,10 € HT.

Par délibération n°20 du 1^{er} juillet 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux lots 8 et 9 et des avenants n°2 aux lots 2 et 4 des marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie :

- L'avenant n°1 au lot 8 « Electricité » a augmenté le marché de 1,27 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 225 297,02 € HT ;
- L'avenant n°1 au lot 9 « Chauffage / Ventilation » a augmenté le marché de 1,67 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 192 157,07 € HT ;
- L'avenant n°2 au lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » a augmenté le marché de 2,73 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 360 021,00 € HT ;
- L'avenant n°2 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » a augmenté le marché de 4,96 % par rapport à son montant initial et s'élève à 95 454,63 € HT.

Suite à ces avenants, le montant total des travaux est donc de 1 281 231,88 € HT, soit 1,59 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

Par jugement du Tribunal de commerce de la Roche sur Yon en date du 3 juillet 2024, la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot 4 a été prononcée.

Aujourd'hui, il est proposé 2 nouveaux avenants.

Avenant n°1 au lot 1 :

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 1 « Gros œuvre / Carrelage / Faïence » est proposé pour prendre en compte diverses modifications :

- Ajout d'une prestation que le titulaire défaillant du lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » s'engageait à réaliser, à savoir la dépose des blocs portes existants et la création de feuillure pour les futurs blocs portes CF, pour un montant de 2 077,44 € HT (selon devis n°4755 du 3 octobre 2024),
- Suppression de la création d'ouverture dans la salle de pause correspondant à la phase 5 du chantier, pour un montant en moins-value de 1 781,27 € HT (selon devis n° 4696 du 9 septembre 2024).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value totale de 296,17 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 1 « Gros œuvre / Carrelage / Faïence » s'élève à 152 013,14 € HT, soit une augmentation de 0,20 % par rapport au montant initial du marché.

Avenant n°2 au lot 9 :

Dans le cadre du chantier, un avenant n°2 au lot 9 « Chauffage / Ventilation » est proposé pour prendre en compte diverses modifications :

- Remplacement d'un meuble évier existant à la demande du maître d'ouvrage (phase 5),
- Déplacement de la tuyauterie et des radiateurs suite à la création de portes extérieures (phases 3b et 5),
- Remplacement des grilles de ventilation prévues au marché par un modèle plafonnier plus esthétique (phase 3B),
- Ajout d'un ballon d'eau chaude à la demande du maître d'ouvrage dans la salle de motricité, selon devis n°DV242500428 du 4 octobre 2024.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value totale de 3 379,34 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 9 « Chauffage / Ventilation » s'élève à 195 536,41 € HT, soit une augmentation de 3,46 % par rapport au montant initial du marché.

Suite à une nouvelle consultation, le lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » a été attribué à la société GODARD MENUISERIE SAS – 85250 SAINT FULGENT, pour un montant de 91 734,94 € HT.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 1 281 187,70 € HT, soit 1,59 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,
Vu les délibérations du Conseil municipal n°26 du 26 juin 2023, n°20 du 5 février 2024, n°20 du 1^{er} juillet 2024
Vu le Budget principal 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 25 novembre 2024,
Vu le rapport de Roger BRIAND,

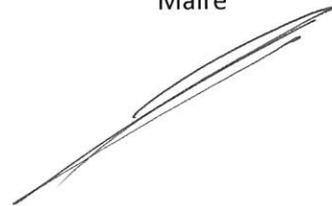
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants au marché de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie du lot 1 « Gros œuvre / Carrelage / Faïence » et du lot 9 « Chauffage / Ventilation » décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024